

RÉSOLUTION 2013-01

Concernant l'approbation des statuts et règlements généraux de l'Association des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ)¹

ATTENDU les lettres patentes émises à l'Association des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ), sous le numéro d'entreprise 1168815786, le 10 janvier 2013;

ATTENDU l'Assemblée générale des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ) tenue le 21 mars 2013;

ATTENDU le document *Association des retraités/es de la TÉLUQ – statuts et règlements généraux* déposé pour étude;

ATTENDU les commentaires émis en séance;

Sur la proposition de Céline Lebel
Appuyée par France Bilodeau

IL EST RÉSOLU d'adopter les statuts et règlements généraux de l'Association des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ) tels qu'ils sont définis dans le document joint en annexe au compte rendu de cette assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Denise l'Archevêque, secrétaire

¹ Résolution libellée **RÉSOLUTION AG-01-01 Adoption des statuts et règlements de l'Association des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ)** dans le compte rendu.